

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 404

présenté par
Mme Fabre

ARTICLE 5 BIS

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« sous tutelle du ministère »

le mots :

« placés sous tutelle du ministre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.